



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°535 du 17 au 23 juillet 2025

**DISSOLUTION
DES PARTIS**
QUELLE ISSUE

COTON
CAMPAGNE
FRAGILISÉE

EAU POTABLE
RETOUR PROGRESSIF
À LA NORMALE



DIASPORA

QUEL APPOINT AU DÉVELOPPEMENT ?

Pour mieux structurer la participation de la diaspora et répondre aux attentes croissantes des acteurs, le ministère de tutelle organise la première édition du Forum international de la diaspora (FID), du 17 au 19 juillet 2025, à Bamako.

GRATUIT

Ne peut être vendu

KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15



La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

ÉDITO

Le pont Fahd étouffe

Chaque nuit, à partir de 22 heures, la montée du deuxième pont Fahd de Bamako devient un point de tension. Les contrôles de police, légitimes dans un contexte de lutte contre la criminalité et le terrorisme, transforment cet axe vital en un goulot d'étranglement. Les files d'attente s'allongent, immobilisant camions-citernes, ambulances, motos et véhicules de particuliers parfois pendant des heures. L'image est saisissante. Ce sont des sirènes d'ambulances ignorées, des camions de transport, y compris de carburant stationnés sur un pont stratégique et des usagers condamnés à patienter dans la confusion.

La situation, souvent décriée par les usagers, interroge sur le paradoxe entre sécuriser la circulation et créer de nouvelles vulnérabilités. Un pont, par définition, concentre la circulation : l'y figer la nuit revient à exposer des cibles idéales à d'éventuelles attaques ou à aggraver des situations d'urgence médicale. Les forces de l'ordre accomplissent une mission indispensable, mais l'organisation de ces contrôles semble négliger les impératifs de fluidité et de sécurité collective.

Des solutions existent pourtant, telles que renforcer les effectifs pour multiplier les points de contrôle et réduire la pression sur le pont ; délocaliser les vérifications aux abords plutôt qu'au sommet ; introduire des contrôles mobiles plus rapides ou filtrants ou assurer un passage prioritaire pour les véhicules d'urgence.

Dans une ville où chaque seconde compte, notamment en matière de sécurité et de santé publique, concilier vigilance et circulation est un enjeu plus qu'important. Maintenir la sécurité ne devrait pas signifier la paralyser.

MASSIRÉ DIOP

Donnez votre avis
sur  Journal du Mali

LE CHIFFRE

525,9 milliards

C'est le montant en FCFA des exportations du Mali au premier trimestre 2025.

ILS ONT DIT...

• « Après plusieurs heures d'interrogatoires à la Brigade d'investigation judiciaire et au tribunal d'instance du 4e arrondissement de Bamako, j'ai regagné mes bureaux. La procédure continue. J'ai confiance en la justice de mon pays. Restons sereins et surtout restons derrière le Seigneur ! »

Moussa Mara, ancien Premier ministre, le 15 juillet 2025.

• « Nous avons parlé de l'UEMOA, qui traverse aussi une situation quelque peu difficile qu'il nous faut rapidement redresser. Nous avons convenu, le Président Talon et moi, dans les tout prochains jours, d'entreprendre des démarches pour redynamiser l'organisation et lui donner un nouveau souffle, bien évidemment avec le soutien des autres homologues membres de l'Union ». **Bassirou Diomaye Faye, Président du Sénégal**, le 15 juillet 2025.

RENDEZ-VOUS

25 juillet 2025 :

Hommage à Zankè, 2ème édition, CICB, Bamako

25 juillet 2025 :

Grand déballage, Mémorial Modibo Keita, Bamako

26 juillet 2025 :

Nuit artistique et culturelle du Wasoulou (NACWA), Bamako-Coura

26 - 27 juillet 2025 :

Championnat régional Vovinam Viet Vo Dao, N'Tomikorobougou, Bamako

UN JOUR, UNE DATE

17 juillet 1863 : Fondation de la Croix-Rouge par Henri Dunant.



Madame Dia Djelika Haïdara, Présidente du Centre de formation professionnelle Anka Taga Naye, a été doublement primée lors de la 2ème édition de la Vitrine F 2025, célébrant la cause des femmes, à Ouagadougou.



Ekrem Imamoglu, le Maire d'Istanbul et principal opposant au Président Erdogan, a été condamné à 20 mois de prison le 16 juillet 2025, pour insulte et menace à un fonctionnaire.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le Président sénégalais Bassirou Diomaye Faye avec son homologue béninois Patrice Talon au Bénin, le 15 juillet 2025.

DIASPORA : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Reconnue comme l'un des piliers du développement économique et social du Mali, la diaspora malienne joue un rôle central dans l'équilibre des communautés d'origine. Les fonds envoyés par les Maliens établis à l'extérieur soutiennent à la fois la consommation des ménages et la réalisation d'infrastructures de base. Pour mieux structurer cette participation et répondre aux attentes croissantes des acteurs, le ministère en charge de la diaspora organise la première édition du Forum international de la diaspora (FID), du 17 au 19 juillet 2025, à Bamako.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Pays de forte tradition migratoire, le Mali compte entre 4 et 6 millions de ressortissants vivant à l'extérieur selon les estimations disponibles, malgré l'absence de données exhaustives. Depuis la création en 2004 du ministère en charge de la diaspora, l'État malien a multiplié les efforts pour structurer les liens avec ses ressortissants expatriés. Aujourd'hui, cette communauté représente un atout économique, humain et symbolique essentiel pour le pays. En 2023, selon la Banque mondiale, les transferts de fonds de la diaspora malienne ont atteint 1,15 milliard de dollars, soit environ 700 milliards FCFA, correspondant à 5% du PIB national. D'après l'Institut national de la statistique (INSTAT), 18,3% des ménages ruraux maliens ont reçu des fonds envoyés par un proche à l'étranger en 2022. Mais au-delà du soutien à la consommation, l'enjeu est désormais de canaliser ces envois vers des investissements durables.

Mobiliser l'épargne diasporique Lancée en 2014, la Politique nationale de migration (PONAM) ambitionne de transformer la migration en levier de développement durable. Dotée d'un besoin de financement de 120 milliards FCFA, la PONAM vise notamment la valorisation du capital humain, la reconnaissance des compétences des migrants, le renforcement des relations institutionnelles et la lutte contre la migration irrégulière. Parallèlement, de nombreuses

organisations de la diaspora développent des projets dans leurs localités d'origine : électrification rurale, forages, écoles, centres de santé, ou encore coopératives agricoles. Ces dynamiques s'inscrivent souvent dans une logique communautaire ou thématique et traduisent une volonté de s'engager au-delà des simples transferts de survie. Le gouvernement malien prévoit d'actualiser la PONAM à l'horizon 2025 pour l'adapter aux défis contemporains liés aux crises sécuritaires, au changement climatique et à l'essor de la diaspora des jeunes diplômés. Cette nouvelle orientation vise aussi à inclure la migration interne, notamment les mobilités entre zones rurales et urbaines, de plus en plus observées ces dernières années.



Selon la Banque mondiale, le Mali occupe la 9^{ème} place des pays recevant le plus d'argent de sa diaspora et la 3^{ème} place des pays francophones.

Vers des investissements productifs Selon une étude du Fonds international de développement agricole (FIDA) publiée en 2022, 82% des organisations et 84% des individus interrogés souhaitent réduire les transferts dédiés à la consommation directe, au profit d'investissements pérennes. Cette recherche, menée auprès de 90 associations et 210 particuliers établis en France, en Espagne et en Italie, montre un intérêt marqué pour les secteurs agricoles (pré-



Le ministre des Maliens établis à l'extérieur, **Mossa Ag Attaher** lors du lancement du Forum international de la Diaspora, le 10 juillet 2025.

férent par 83% des répondants), éducatifs, sanitaires, commerciaux ou encore immobiliers. Certains villages maliens disposent aujourd'hui de centres de santé fonctionnels, de puits modernes et même de connexions solaires grâce à l'appui structuré d'associations diasporiques. À Kayes, Koulikoro ou Sikasso, plusieurs dizaines d'initiatives de cofinancement entre villages et ressortissants expatriés ont vu le jour, avec le soutien

et d'initiatives communes entre migrants, institutions et investisseurs professionnels.

Attentes et perspectives Pour des entrepreneurs issus de la diaspora comme Abdrahamane Kébé, franco-malien dans le secteur du BTP, le forum international constitue une opportunité attendue. « Ce type de rencontre permet de créer des synergies entre ceux d'ici et ceux de là-bas, de favoriser les échanges d'expériences et de

d'ONG internationales. Ces réussites restent cependant trop localisées et parfois peu visibles à l'échelle nationale. Le potentiel global d'investissement annuel est estimé à 9 millions d'euros, mais reste largement sous-exploité, en raison du manque de produits financiers adaptés, d'un déficit d'accompagnement technique et d'un accès limité à l'information économique. Le FIDA plaide pour la mise en place de guichets d'investissement spécifiques, d'outils de garan-

détecker des idées porteuses », explique-t-il. Lui-même a choisi d'investir au Mali après y avoir passé une partie de son enfance, une expérience qu'il qualifie de « globalement positive, malgré les obstacles ». Selon lui, pour garantir la pérennité des investissements de la diaspora, il est indispensable de disposer de structures crédibles capables d'orienter les porteurs de projet, d'évaluer la viabilité des startups et d'assurer un accompagnement dans la durée. « Beaucoup ont tenté

DEVELOPPEMENT À MIEUX ORGANI-



solutions partagées. Il pourra aussi marquer un tournant dans la relation entre diaspora et institutions publiques, en posant les bases d'un partenariat mieux structuré. Des jeunes entrepreneurs de la diaspora investissent aussi dans les technologies numériques : applications de santé, plateformes éducatives, ou services financiers innovants. Ces initiatives, bien qu'encore embryonnaires, témoignent d'un changement de paradigme dans les formes d'engagement diasporique.

Un enjeu économique majeur Selon la Banque mondiale, le Mali se classe au 9e rang des pays africains recevant le plus de transferts de sa diaspora, et à la 3e place dans l'espace francophone. Ces envois soutiennent non seulement les dépenses courantes, mais également l'agriculture familiale, la santé, la scolarisation et plus récemment des initiatives collectives à portée locale. Le rôle des femmes de la diaspora, souvent sous-estimé, mérite une attention particulière. Très impliquées dans les transferts de fonds et les projets sociaux, elles contribuent activement à la solidarité familiale, à la scolarisation des enfants, à l'accès aux soins et à la stabilité des communautés d'origine. Leur engagement dans les coopératives, la santé ou les microfinances peut constituer un levier puissant de transformation locale, si des dispositifs adaptés sont mis en place pour structurer leur action. Selon les économistes, près de 10% des transferts sont désormais orientés vers des projets générateurs de revenus. Au-delà du montant, c'est donc l'impact socio-économique de ces flux qui doit être consolidé. Le FIDA, en partenariat avec l'Union européenne, soutient ainsi le financement d'initiatives agricoles « climato-compatibles », associant mi-

grants et entreprises locales. L'exemple de « Ciwara Capital », fonds de capital-risque détenu par des Maliens de l'étranger, est souvent cité. Il investit régulièrement dans SOPROTRILAD, une entreprise nationale de 400 employés, active dans la transformation du riz, et partenaire de plus de 160 coopératives.

Migration et gouvernance

Pour inscrire ces efforts dans une stratégie plus globale, le Mali souhaite parvenir à une gestion ordonnée de la migration. Il s'agit d'éviter les pertes humaines, les ruptures sociales et les déséquilibres dans les zones d'origine. La sensibilisation contre la migration irrégulière, notamment via des campagnes initiées en 2024, s'inscrit dans cette logique. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le monde comptait en 2024 plus de 304 millions de migrants, dont plus de 83 millions déplacés de force. Ce fut aussi l'année la plus meurtrière jamais enregistrée : 8 938 décès sur les routes migratoires. Au Mali, 402 167 personnes déplacées internes ont été recensées en décembre 2024, ainsi que 88 783 rapatriés et 863 697 retournés. Ces chiffres rappellent l'urgence d'encadrer les flux et de créer des alternatives viables sur place, afin que la migration ne soit plus un exil imposé, mais un choix volontaire.

Le Forum international de la diaspora de Bamako intervient à un moment stratégique. Les attentes sont fortes, les opportunités réelles, mais les défis restent immenses. Entre volonté politique, mobilisation des acteurs et renforcement des outils existants, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre dans le partenariat entre le Mali et ses ressortissants établis à l'étranger. À condition que les promesses soient suivies d'actions concrètes. ■

3 QUESTIONS À



MAHAMADOU CISSÉ

Expert en migrations

1 Quel peut être l'intérêt d'un tel forum ?

Comme toutes les rencontres de ce genre, ce forum permettra de reconnecter la diaspora aux réalités du pays. Regrouper les investisseurs et la diaspora dans un même lieu et avoir des débats permet de mieux appréhender la réalité du terrain sur les questions économiques. En même temps, cela suscitera peut-être aussi l'envie pour la diaspora d'investir dans le pays.

2 Comment faciliter la participation de la diaspora au développement ?

La difficulté peut se situer à deux niveaux. Sur le plan macro, notre pays est classé dans des zones où il est difficile de convaincre les investisseurs d'intervenir. À cela on peut ajouter des difficultés internes qui peuvent constituer des freins. Notre pays mène des actions, mais il en faut davantage. L'incitation ici peut être plus innovante afin d'attirer la diaspora. Il faut des mécanismes sécurisés pour que la diaspora puisse investir en toute confiance.

3 Où en est-on avec le Programme d'incitation de la diaspora à investir ici ?

C'est un programme dont le leadership est confié au ministère en charge de l'Entrepreneuriat. L'objectif est de réaliser une cartographie de la diaspora malienne basée sur les compétences. Nous avons une plateforme sur laquelle les membres de la diaspora peuvent s'inscrire et préciser leurs spécialités. Nous avons déjà reçu des formateurs en photovoltaïque, en plomberie, etc. En tout cas, ces domaines sont sollicités par le secteur privé.

REPÈRES

Transferts de fonds de la diaspora

2023 : Près de **700 milliards FCFA**

PIB : **5%** (part que représentent les transferts)

de monter des affaires ici, mais faute de repères fiables ou de partenaires sérieux, cela s'est mal terminé », regrette-t-il.

Défis structurels persistants

Les défis sont nombreux : déficit d'infrastructures (routes, énergie), incertitude sécuritaire, lenteur administrative, rareté de profils qualifiés dans certains secteurs. Ces facteurs freinent la croissance des entreprises locales et dissuadent certains investisseurs potentiels. Toutefois, le dynamisme d'une partie de la diaspora, notamment des jeunes, redonne espoir. « Il y a une nouvelle génération, formée, consciente des réalités des deux côtés, qui veut agir », estime Abdrahamane Kébé. Le Forum de Bamako devrait ainsi offrir un cadre de discussions, d'opportunités et de

DONNÉES SUR LA DIASPORA

La diaspora malienne joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social des régions d'origine. L'ambition est de capitaliser cet impact avec des investissements productifs.

TRANSFERTS DE FONDS

En 2023 le Mali a reçu

1,15 milliard de dollars

Soit : **5%** du PIB



EN 2022

18,3% des ménages ruraux ont reçu des fonds de leur diaspora



SECTEUR PRIVILÉGIÉ D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Agriculture :

83% des organisations

64% : Individus



PRINCIPALES DESTINATIONS DES ÉMIGRÉS MALIENS (2020)

Côte d'Ivoire : **520 000** personnes 

Mauritanie : **114 000** personnes 

Nigeria : **172 000** personnes 

Niger : **109 000** personnes 

SITUATION MIGRATOIRE DANS LES RÉGIONS DE KAYES ET SIKASSO

Origine des migrants internationaux

Kayes : **28%** 

Sikasso : **23%** 

Ménages ayant des membres en dehors de leur localité

Kayes : **25,3%** 

Sikasso : **31,4%** 

Ménages ayant reçu des transferts d'argent (2022)

Kayes : **27%** 

Sikasso : **16%** 

Montant des transferts externes reçus

Kayes : **43,1** millions d'euros

Sikasso : **7,8** millions d'euros



**Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali**



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62
www.sahelinfusion.com

DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES : QUELLE ISSUE POUR LES PROCÉDURES EN JUSTICE ?

Alors que la justice malienne continue d'examiner la légalité de la dissolution des partis politiques décrétée le 13 mai dernier, l'issue des procédures engagées par les anciens responsables des formations politiques dissoutes est très attendue.

MOHAMED KENOVI

Plus de deux mois après la décision gouvernementale de dissoudre l'ensemble des partis politiques, le sort de cette mesure est, depuis quelques semaines, suspendu aux différentes juridictions nationales. Cinq requêtes ont été introduites devant les tribunaux de grande instance des Communes I, III, IV, V et VI du District de Bamako, pour faire constater une atteinte grave aux libertés fondamentales, notamment la liberté d'association et le droit de participation politique garantis par la Constitution du 22 juillet 2023. Selon les requérants, il ne s'agit pas de contester un acte administratif, mais plutôt de protéger des droits fondamentaux que le juge civil est compétent à garantir.



Le palais de justice de la commune III du district de Bamako.

viles, une requête a été déposée devant la Section administrative de la Cour suprême. Conformément aux règles, elle a été transmise au Contentieux de l'État pour permettre

question n'est plus seulement celle de l'avenir des formations concernées, mais celle de la capacité du système judiciaire à se positionner face à une décision politique d'une telle ampleur, même si très peu d'observateurs s'attendent à une décision de justice qui contredirait les autorités de la Transition.

Quel aboutissement ? Pour Soumaila Lah, analyste politique, « il est difficile de se prononcer sur l'issue de cette affaire, car nous n'avons pas tous les éléments entre nos mains ». Il souligne cependant que la décision des tribunaux des Communes I et VI de juger l'affaire sur le fond constitue « une bonne avancée », rappelant qu'« il n'aurait pas été orthodoxe de laisser croire aux Maliens qu'un individu ou une poignée d'individus peut décider de dissoudre tous les partis politiques du pays par simple volonté ». Par ailleurs, certains analystes soulignent que l'enjeu dépasse la question juridique. Une annulation de la dissolution relancerait immédiatement les anciennes formations, rétablirait leur capacité d'action et redonnerait vie aux oppositions politiques, dans un contexte sécuritaire

EN BREF

MALI – AFRIQUE DU SUD : VERS UN RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a reçu en audience, le 14 juillet 2025, une délégation sud-africaine conduite par l'ambassadeur Tebogo Seokolo, directeur adjoint Afrique au ministère des Relations internationales et de la Coopération. L'entretien, qui s'est déroulé en présence de la chargée d'affaires de l'ambassade d'Afrique du Sud au Mali, a porté principalement sur les perspectives de renforcement des relations d'amitié et de coopération bilatérale entre les deux pays. En outre, d'autres sujets tels que la situation nationale et sous-régionale, avec un accent sur la création de la Confédération des États du Sahel, la lutte contre le terrorisme, y compris la problématique de la « complicité active de certains partenaires et pays de la région avec les terroristes opérant au Sahel », la nécessité du renforcement de la solidarité africaine, ainsi que l'intérêt du Mali pour la coopération avec les BRICS, ont également été abordés. ■ **M.K**

La question n'est plus seulement celle de l'avenir des formations concernées, mais celle de la capacité du système judiciaire à se positionner face à une décision politique d'une telle ampleur.

Cependant, l'avancée de ces procédures varie selon les communes. Si les tribunaux des Communes III, IV et V se sont déclarés incompétents, orientant les affaires vers la section administrative de la Cour suprême, les tribunaux des communes I et VI avaient fixé des audiences aux 7 et 8 juillet derniers, avant que celles-ci ne soient finalement reportées aux 28 et 29 juillet 2025. En Commune I, l'absence des avocats de l'État a entraîné le report, tandis qu'en Commune VI, malgré la présence de toutes les parties, le juge a estimé nécessaire de poursuivre l'examen avant de rendre un jugement. Au-delà des juridictions ci-

au gouvernement d'apporter ses observations.

La Cour constitutionnelle en arbitre final Quelle que soit l'issue devant les juridictions civiles ou la Section administrative de la Cour suprême, la dernière étape sera la saisine de la Cour constitutionnelle, seule habilitée à juger de la conformité d'une loi ou d'une décision aux dispositions de la Constitution du 22 juillet 2023. Cette Cour constitutionnelle, qui sera alors face à sa propre crédibilité, confirmera-t-elle la dissolution, au risque d'être perçue comme un instrument politique ? Ou bien osera-t-elle l'invalidation, ouvrant ainsi une crise institutionnelle majeure ? Depuis l'annonce de la dissolution des partis politiques, la

et économique déjà tendu. À l'inverse, une validation ouvrirait la voie à un système politique radicalement repensé, où la refondation annoncée prendrait forme par la création de nouveaux partis et la mise à l'écart des acteurs traditionnels. Même si le droit est clair quant à la protection de la liberté d'association et du pluralisme politique, le contexte, marqué par une transition prolongée et les réformes institutionnelles et politiques issues des Assises nationales de la Refondation, ainsi que par les recommandations des forces vives de la Nation lors des consultations nationales en avril dernier, risque de peser sur la décision finale de la justice. ■



MOUSTAPHA SIBY

« Le dialogue peut permettre de désamorcer les tensions »

Dans cet entretien, l'analyste politique Moustapha Siby livre son regard sur la révision de la Charte de la Transition et la crise sécuritaire persistante.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Pourquoi jugez-vous que la nouvelle loi autorisant les membres de la Transition à se présenter est une rupture avec « le moindre bon sens » ?

Une période de transition repose sur un principe cardinal : celui de la neutralité institutionnelle. Elle constitue une étape exceptionnelle, destinée à restaurer l'ordre constitutionnel et à garantir l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives. Dès lors, l'adoption d'une loi autorisant les membres de la Transition à se porter candidats aux scrutins à venir constitue une entorse grave à l'éthique démocratique. Une telle disposition crée en effet un conflit d'intérêts manifeste. Les autorités de la Transition, en position de contrôle des leviers de l'État, disposent d'un pouvoir disproportionné leur permettant d'orienter le processus

électoral à leur avantage - que ce soit à travers l'accès privilégié aux médias publics, l'usage détourné des ressources administratives ou la manipulation potentielle des règles électorales.

Pensez-vous qu'une solution durable à la crise sécuritaire peut exister sans passer par le dialogue avec certains groupes armés ?

Il serait illusoire de croire qu'une solution durable à la crise sécuritaire peut être trouvée en excluant systématiquement le dialogue avec certains groupes armés, qui sont en majorité nos compatriotes, dans un conflit d'une complexité asymétrique rarement égalée. L'histoire mondiale montre que ces conflits ne sont jamais gagnés uniquement par la force militaire, même par les armées les plus puissantes. Souvent, ces groupes s'enracinent dans des revendications locales, un sentiment d'abandon ou des fractures communautaires non résolues, recrutant au sein de populations marginalisées victimes d'injustices socio-économiques. Le dialogue peut alors permettre de désamorcer les tensions, d'instaurer des cessez-le-feu locaux et de favoriser la réintégration progressive dans le tissu social.

Quelle responsabilité les élites communautaires peules devraient-elles concrètement assumer face au discours djihadiste ?

Les élites communautaires peules occupent une position centrale dans la lutte contre le discours djihadiste. Elles ont la responsabilité d'être à la fois des relais de prévention et des agents de cohésion sociale. Elles doivent, en des termes sans équivoque, condamner fermement les idéologies extrémistes qui menacent la paix et la stabilité de leurs - nos - communautés. Leur parole, écoutée et respectée localement, peut contribuer à affaiblir la propagande djihadiste et à promouvoir des valeurs de tolérance, de dialogue et de vivre-ensemble. ■



Afribone

Protégez votre **réseau** grâce à nos **solutions** assurées.



20 28 00 00
www.afribone.com



COTON : UNE CAMPAGNE DÉJÀ FRAGILISÉE PAR LES RETARDS ET LES RAVAGEURS

Malgré un objectif ambitieux de production pour 2025-2026, la filière cotonnière est minée par des retards de paiements, des livraisons d'intrants insuffisantes et une nouvelle invasion de jassides. À quelques semaines des premières récoltes, les producteurs redoutent une nouvelle chute des rendements.

MASSIRÉ DIOP

En ce mois de juillet 2025, la campagne cotonnière affiche un contraste saisissant entre les ambitions de l'État et les réalités des champs. Alors que le gouvernement a fixé un objectif de 682 000 tonnes de coton-graine, sur 672 000 hectares emblavés (+7,8% par rapport à la saison précédente), les difficultés s'accroissent sur le terrain. Pourtant, ces ambitions placeraient le Mali parmi les tout premiers producteurs africains, derrière le Bénin mais devant le Burkina Faso, consolidant son rôle stratégique dans la sous-région. Elles s'appuyaient sur une relance progressive de la production après la baisse de 17% enregistrée en 2024-2025, où seuls 569 300 tonnes ont été récoltées, contre 690 000 tonnes un an plus tôt. La menace la plus immédiate est celle des jassides (*Amrasca biguttula*), déjà signalés début juillet dans la zone de Kadiolo. Ce ravageur, connu pour détruire le feuillage et freiner la croissance des plants, fait craindre aux producteurs une baisse significative des rendements, comme en 2021-2022. Leur présence a été confirmée



Un champ de coton infesté à Koutiala durant la saison 2024.

dans les zones de Kadiolo et Yorosso, où l'espèce avait déjà provoqué d'importants dégâts lors d'épisodes antérieurs. En parallèle, les retards de paiement continuent de peser. Au 24 juin 2025, la CMDT avait réglé seulement 63,4% des montants dus aux producteurs, soit plus de 36% d'arriérés encore en attente. Un décaissement de 23 milliards de francs CFA, effectué en fin de mois, visait à accélérer les paiements.

Des mesures pour la relance Les intrants, indispensables à la bonne santé des cultures, connaissent également de sérieux retards. Fin juin, seulement 43% des engrais complexes et 39% des autres intrants avaient

été distribués. Les organisations paysannes rappellent que ces livraisons auraient dû être finalisées dès avril pour garantir leur efficacité. Pour apaiser la colère des exploitants et compenser partiellement les pertes attendues, le ministère de l'Agriculture a annoncé une annulation ciblée des crédits d'intrants pour les producteurs les plus touchés par les jassides. Cette mesure ne compense toutefois ni les pertes déjà observées sur le terrain, ni l'incertitude persistante dans les campagnes. Sans réponses rapides sur les paiements, la lutte contre les ravageurs et les intrants, l'objectif 2025-2026 pourrait bien rester hors d'atteinte. La filière, qui emploie directement et indirectement près de quatre millions de personnes, représente plus de 15% des recettes d'exportation du pays, ce qui en fait un pilier vital pour l'économie nationale. ■

EN BREF

DONNÉES PERSONNELLES : L'APDP RENFORCE LES SANCTIONS

Depuis un certain temps, les agents de l'Autorité de protection des données personnelles (APDP) multiplient les contrôles sur le terrain. En application du décret N°2024-0300 du 14 mai 2024, tout traitement de données personnelles doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation préalable. Les frais fixés sont de 25 000 francs CFA pour les personnes physiques, 100 000 francs pour les personnes morales et 200 000 francs pour les traitements sensibles (Santé, biométrie, géolocalisation). En cas de manquement, les amendes peuvent atteindre 20 millions de francs CFA. Depuis juin 2025, plus de 100 structures - notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du commerce en ligne - ont reçu des mises en demeure. Plusieurs ont été sanctionnées pour entrave au contrôle ou défaut de déclaration. L'APDP justifie ces mesures par la nécessité de protéger les données des citoyens et de renforcer la cybersécurité. Toutefois, certains professionnels dénoncent une pression croissante, en particulier sur les PME. Avec ce tournant, le Mali se positionne comme l'un des pays les plus rigoureux d'Afrique en matière de régulation des données personnelles. ■

Agriculture La production mondiale en hausse malgré les défis

Un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), publié le 10 juillet 2025, souligne que la production agricole mondiale a progressé de 1,3% en 2024, portée par des récoltes record en Asie et en Afrique. Les céréales ont atteint un sommet, avec 2,8 milliards de tonnes produites, dont 1,1 milliard de tonnes de blé et 1,5 milliard de maïs. Cette dynamique

s'explique par des investissements accrus, des innovations technologiques et des conditions climatiques favorables dans certaines régions. L'Afrique subsaharienne a contribué à cette hausse avec une augmentation de 2,1% de sa production vivrière, tirée par le maïs, le mil et le riz. Mais la région reste vulnérable puisque près de 282 millions de personnes y sont toujours en situation

d'insécurité alimentaire. La FAO note également des tensions dans les chaînes d'approvisionnement liées aux conflits, à la flambée des prix des engrais (+15% en 2024) et à la dégradation des sols. En Amérique du Nord, la production a progressé de 1,5% tandis qu'en Europe elle a reculé légèrement (-0,4%) à cause des sécheresses prolongées. La FAO prévient que les effets du changement clima-

tique, l'épuisement des terres et la pression démographique risquent de freiner ces gains dans les prochaines années. Bien que ces chiffres témoignent d'une résilience encourageante, le rapport appelle à des investissements massifs dans l'agriculture durable et à un meilleur soutien aux petits producteurs pour nourrir une population mondiale attendue à 9,7 milliards d'ici 2050. ■

MALINNOV



CHAQUE JEUDI
19H15



La télé qui vous allume !

CRISE D'EAU À BAMAKO : UN RETOUR PROGRESSIF À LA NORMALE

Depuis début juillet, Bamako fait face à une crise d'eau potable qui a durement éprouvé les habitants de plusieurs quartiers. Coupures prolongées, dégradation de la qualité de l'eau, inquiétudes sanitaires, etc. la capitale a vécu des jours difficiles avant un retour progressif à la normale ces derniers jours.

MOHAMED KENOUI



Une vue de la station de pompage de Kabala.

« La semaine dernière, nous avons passé trois jours sans une goutte d'eau dans les robinets. Nous étions obligés d'aller chercher de l'eau à la fontaine publique, après de longues heures d'attente », raconte avec amertume Aminata Tounkara, une habitante de Kalaban Coura. Djénébou Doumbia, mère de famille à Lafiabougou, témoigne d'un autre aspect de la crise : « L'eau du robinet présentait des couleurs inhabituelles. Nous avions même peur de l'utiliser pour la cuisine. C'était vraiment préoccupant ». Selon Mamadou Dembélé, Directeur de la Production d'eau à la Société malienne de gestion de l'eau potable (SOMAGEP - SA), cette situation résulte essentiellement de deux facteurs. D'abord, en saison des pluies, les matières

solides en suspension et certains produits liquides sont drainés vers le fleuve Niger, source principale d'approvisionnement de Bamako. Ensuite, ce phénomène est aggravé par les activités d'orpaillage, notamment les dragues, qui polluent davantage l'eau. « Pour renforcer le traitement et garantir la conformité aux recommandations de l'OMS, nous avons réduit le débit d'entrée afin de mieux traiter l'eau avant de la distribuer à la population », explique-t-il.

L'eau du robinet présentait des couleurs inhabituelles. Nous avons même peur de l'utiliser pour la cuisine.

Une amélioration progressive Depuis quelques jours, la situation s'améliore. Abdoul Karim Koné, Chargé de Communication de la SOMAGEP, se veut rassurant. «

Il y a une grande amélioration, car la turbidité de l'eau du fleuve a commencé à baisser. Comme l'eau était très dégradée, presque jaune, nous étions obligés de réduire la quantité traitée. Mais présentement la qualité de l'eau brute s'est améliorée, ce qui nous a permis de reprendre un peu la vitesse de croisière », nous confie-t-il. M. Koné précise par ailleurs que « le niveau de production est revenu à la normale », même si la distribution complète prend du temps. « Quand le réseau est déstabilisé, il faut un moment pour qu'il se regonfle. Avec la réduction de la production, le réseau s'est vidé. Même si la production est redevenue normale, il faut du temps avant que l'eau n'arrive chez tous les consommateurs », souligne-t-il. Dans plusieurs quartiers de Bamako, les habitants confirment un retour progressif de l'eau potable depuis le week-

end dernier. Toutefois, la crise aura dévoilé la vulnérabilité de l'approvisionnement de Bamako alors que la saison des pluies ne fait que commencer. ■

EN BREF

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA VITESSE AU CŒUR DE LA 21^{ÈME} SEMAINE NATIONALE

Marakaforo, sur l'axe Bamako - Koulikoro, a accueilli le 14 juillet 2025 le lancement officiel de la 21^{ème} Semaine nationale de la sécurité routière au Mali. Placée sous le thème « Excès de vitesse : un danger mortel sur la route », cette édition entend rappeler l'urgence d'un changement de comportement chez les usagers. L'excès de vitesse reste en effet la première cause d'accidents dans le pays, responsable de 43% des sinistres selon les autorités. En 2024, 7 673 accidents corporels ont été enregistrés, faisant 8 828 blessés et 682 morts. Des chiffres en légère baisse par rapport à 2023, où l'on comptait 7 949 accidents, 8 994 blessés et 714 décès, mais la tendance reste alarmante. Le coût humain s'ajoute à l'impact économique, estimé à plusieurs dizaines de millions de francs CFA chaque année. Pour intensifier la prévention, la ministre des Transports, Mme Dembélé Madina Sissoko, a remis un important lot de matériels à la police et à la gendarmerie : radars mobiles, éthylotests, testeurs de drogues, cônes de balisage, bâtons lumineux. Cette semaine est aussi l'occasion de mobiliser la société civile, les écoles de conduite et les chauffeurs autour de séances de sensibilisation, de contrôles renforcés et de démonstrations pratiques. Des caravanes motorisées parcourront aussi les axes critiques, en lien avec les radios communautaires et les associations locales. Dans un pays où les routes sont souvent meurtrières, cette campagne rappelle que respecter les limitations de vitesse, c'est sauver des vies et éviter que chaque trajet ne vire au drame. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

ANSONGO : LE RÉSEAU ORANGE INACCESSIBLE DEPUIS UNE SEMAINE

La ville d'Ansongo, dans la région de Gao, est privée du réseau téléphonique Orange depuis près d'une semaine. Cette situation, qui perturbe fortement les usagers, serait liée à une panne technique, selon des sources locales. Elle a entraîné l'arrêt des services de transfert d'argent. Les appels des habitants aux autorités pour amener l'opérateur à intervenir rapidement et rétablir la connexion se multiplient. Depuis plusieurs années, les problèmes de réseaux téléphoniques sont récurrents à Ansongo. En novembre 2021, les populations de la ville avaient été privées pendant plusieurs jours de tous les services liés au réseau. Une perturbation similaire du réseau téléphonique avait paralysé, en mars 2018, les activités dans la commune de Tessit, dans le cercle d'Ansongo, suite à une attaque perpétrée contre les FAMA, qui avait entraîné une panne sur le seul réseau dont disposait la commune. ■ **M.K**

SÉNÉGAL : LE TANDEM FAYE - SONKO VACILLE

La relation entre le Président Bassirou Diomaye Faye et son Premier ministre Ousmane Sonko traverse une zone de turbulences. Entre ambitions contraires, critiques ouvertes et condamnation judiciaire, le duo, qui incarnait l'espoir d'une gouvernance unie, semble s'éloigner de cet idéal.

MASSIRÉ DIOP



Le Président **Bassirou Diomaye Faye** (à gauche) et son Premier ministre **Ousmane Sonko**.

Depuis son investiture comme Premier ministre, en avril 2024, Ousmane Sonko occupe une place centrale dans l'Exécutif, aux côtés de Bassirou Diomaye Faye. Mais, en ce mois de juillet 2025, il multiplie les piques à l'endroit du Président. Le 10 juillet, il dénonce publiquement un « problème d'autorité » au sommet de l'État, ajoutant : « si nous continuons ainsi, nous ne ferons même pas un mandat ». Devant le Conseil national du PASTEF, il lance encore : « j'interpelle le Président pour qu'il prenne ses responsabilités ou qu'il me laisse faire », puis : « qu'on me laisse gouverner ».

Ces propos marquent une rupture de ton dans un duo censé œuvrer de concert. Dans les usages démocratiques, le Premier ministre est censé mettre en œuvre la politique définie par le Président. Comme le rappelait feu IBK, « il ne peut y avoir deux capitaines dans le même bateau ». En choisissant la Primature plutôt que la présidence de l'Assemblée nationale, Sonko a préféré rester dans l'ombre du pouvoir exécutif. Pourtant, à la tête de l'Assemblée, il aurait pu jouer un rôle décisif sans parasiter le Président. Sa situation se complique avec la confirmation le 1er juillet de sa condamnation

pour diffamation contre Mame Mbaye Niang, le condamnant à payer 200 millions de francs CFA. Cette décision judiciaire hypothèque sérieusement ses ambitions présidentielles à court terme. Son absence remarquée à l'aéroport lors du retour de Faye des États-Unis, le 13 juillet, illustre également le fossé entre les deux hommes. Certains interprètent ces gestes comme des signes d'impatience d'un leader. L'expérience malienne rappelle combien il est nécessaire de clarifier les rapports entre un Président et son Premier ministre. En 2024, les tensions entre Choguel Maïga et le Colonel à l'époque Assimi Goïta ont dégénéré lorsque Maïga a publiquement critiqué le report des élections et la gouvernance jugée opaque de la Transition, affirmant n'avoir pas été consulté. Ces divergences ont culminé avec son limogeage quelques jours plus tard, soulignant à quel point l'absence de règles claires peut fragiliser les institutions et alimenter les crises politiques. Alors que la relation entre les deux hommes se tend, le Sénégal risque de payer le prix de ces divergences. Pour retrouver la sérénité attendue, chacun devra retrouver sa place : au Président, la conduite de l'État, au Premier ministre, la mise en œuvre loyale des politiques publiques. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

QUAND LES MURS SÉPARENT AUSSI LES ANIMAUX

De plus en plus de murs et barrières érigés pour des raisons politiques, migratoires ou sanitaires, fragmentent la planète. Aux États-Unis, le mur frontalier avec le Mexique, renforcé sous Donald Trump, réduit de 86% les passages d'animaux comme jaguars, pumas et ours, bloquant totalement certains grands mammifères. En Europe, les barrières entre la Hongrie et la Serbie ou entre la Pologne et la Biélorussie entravent les déplacements d'élan, bisons et lynx, isolant des populations déjà fragiles. En Afrique, les clôtures autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, censées dissuader les migrants, perturbent les écosystèmes méditerranéens. Plus au sud, les « vet fences » du Botswana et de Namibie, destinés à protéger le bétail des maladies, ont provoqué un effondrement de plus de 90% de certains troupeaux d'antilopes, zèbres et éléphants, incapables d'atteindre les points d'eau. Si ces murs peinent à retenir les humains, ils brisent des équilibres naturels fragiles et menacent la diversité génétique, soulevant la question d'un équilibre entre sécurité, développement et respect des écosystèmes. ■

États-Unis La taxe sur les transferts d'argent fait polémique

Washington a discrètement intégré une mesure controversée dans son budget « One Big Beautiful Bill », adopté le 4 juillet 2025 pour la fête nationale. La loi impose désormais une taxe de 1% sur les transferts d'argent envoyés à l'étranger depuis les États-Unis. Présentée comme un levier budgétaire pour financer la sécurité aux frontières et des réductions fiscales internes, cette mesure, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, est déjà critiquée comme une loi « anti-immigration ». Les diasporas africaines sont particulièrement touchées. Le Nigeria, l'Égypte, le Sénégal ou le Mali - où les envois de fonds des migrants représentent jusqu'à 10% du PIB - risquent de voir ces ressources vitales diminuer. Selon les prévisions, les transferts pourraient bais-

ser de 1,6 à 3% dès 2026, affectant directement des millions de familles. Pour beaucoup, l'objectif est de décourager l'immigration en augmentant le coût pour les migrants et leurs proches. « C'est une manière habile de rendre la vie plus difficile aux migrants sans en avoir l'air », commente un analyste à Washington. Alors que les premiers détails de la mesure viennent d'être publiés, les critiques s'enchaînent dans la société civile. Entre accusations de cynisme électoral et inquiétudes pour les économies des pays du Sud, cette taxe révèle la face cachée d'une politique migratoire américaine de plus en plus dure. Rappelons que depuis janvier 2025 Trump multiplie les mesures anti-migrants. En six semaines, plus de 27 800 expulsions ont été recensées. ■

MERCATO : LES AIGLES EN MOUVEMENT

Depuis début juillet, plusieurs joueurs maliens ont animé le marché des transferts européens, entre nouvelles signatures et départs actés.

MOHAMED KENOUI



Gaoussou Diarra a signé au Feyenoord en provenance d'Istanbulspor.

L'attaquant Wilson Samaké, 21 ans, a officialisé son engagement avec Bandirmaspor, club turc de deuxième division, pour trois saisons. Formé au Stade Rennais, où il évoluait avec l'équipe réserve, Samaké a porté les couleurs maliennes aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et récemment lors du tournoi Maurice Revello. Ce transfert marque une étape importante dans la carrière du jeune buteur, qui cherchera à s'imposer comme titulaire en Turquie.

Autre international malien du tournoi Revello, Souleymane Sagnan, défenseur, a signé son premier contrat professionnel avec le RC Lens. Il s'est engagé pour trois ans, jusqu'en juin 2028, un signal fort de la confiance placée en lui par les Sang et Or. Soumaila Traoré, formé à l'Olympique de Marseille, devait initialement rejoindre Montpellier, relégué en Ligue 2, mais c'est finalement un retour au FC Versailles qui s'est concrétisé. Il y arrive sous forme de prêt avec option d'achat, après avoir déjà

été prêté au club francilien en seconde partie de la saison dernière. L'international malien U23 devrait y bénéficier d'un temps de jeu plus conséquent.

Transferts et repositionnements en vue

Parmi les transferts les plus remarquables figure celui de Gaoussou Diarra, qui rejoint Feyenoord Rotterdam en provenance d'Istanbulspor. Le club néerlandais a officialisé l'opération début juillet pour un montant estimé à 3,5 millions d'euros. À 22 ans, l'attaquant malien va découvrir l'élite néerlandaise et pourrait participer à la prochaine Ligue des Champions, une belle vitrine pour ses ambitions internationales. Dans un autre registre, Fousseyni Doumbia, défenseur de l'Eintracht Francfort, a signé son premier contrat professionnel avec l'équipe première après ses belles performances au tournoi Maurice Revello 2025. Régulier avec la réserve, il franchit un cap dans sa carrière en intégrant la Bundesliga. Mauvaise nouvelle en revanche pour Moussa Djenepo. Le joueur de 27 ans et le Standard de Liège ont trouvé un accord à l'amiable pour résilier son contrat. Si le club belge réalise ainsi une économie salariale de 1,6 million d'euros annuels, l'attaquant malien se retrouve désormais sans club et libre sur le marché.

Quant à Yves Bissouma, milieu de terrain de Tottenham, il est très convoité. Fenerbahçe a ouvert des discussions, tandis que la Roma et la Juventus suivent également son dossier de près. ■

CAN Féminine 2024 Les affiches des quarts de finale

Le rideau est tombé sur la phase de poules de la Coupe d'Afrique des Nations Féminine 2024. Place aux rencontres du 2ème tour de la compétition. Le premier quart de finale opposera ce vendredi 18 juillet 2025 à 16h le Nigeria à la Zambie. Les Super Falcons, qui ont atteint le dernier carré lors de toutes leurs participations, jouent gros face à une redoutable équipe zambienne bourrée de talents. Qualifiées en tant que meilleures troisièmes du groupe C, malgré la défaite contre l'Afrique du Sud lors de leur dernière sortie, les Aigles Dames du Mali vont défier à 19h le pays hôte, le Maroc, leader incontestable du groupe A. Dans les deux autres quarts de finale, prévus samedi, l'Algérie défiera le Ghana tandis que le Sénégal, qualifié malgré deux revers, sera opposé à l'Afrique du Sud, championne en titre. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

Kolo Touré est de retour à Manchester City. Après y avoir joué entre 2009 et 2013, l'ancien défenseur de 44 ans intègre le staff de Pep Guardiola. Il a été confirmé au poste d'entraîneur adjoint le 15 juillet 2025, après avoir assuré cette fonction lors de la Coupe du monde des clubs 2025.

L'Association espagnole des personnes atteintes d'achondroplasie et autres dysplasies squelettiques avec nanisme (ADEE) a porté plainte contre **Lamine Yamal**. L'attaquant du FC Barcelone est accusé d'avoir embauché des nains pour procéder à des spectacles et des activités de divertissement lors de la fête d'anniversaire de ses 18 ans, le 13 juillet dernier.

DOLO KOURA : DES ÉTOILES RÉVÉLÉES DANS UN CIEL ENCORE VOILÉ

Depuis plusieurs années, le concours musical Dolo Koura s'impose comme un tremplin unique pour des jeunes artistes, révélant des voix et ouvrant des carrières. Mais en cette année 2025, Année de la Culture, il symbolise autant le potentiel artistique du pays que les défis à le réaliser pleinement.

MASSIRÉ DIOP



Le concours musical **Dolo Koura** est à sa 8^{ème} édition.

Lancé par Kaira Management Global, Dolo Koura, qui signifie « Nouvelle étoile », offre une première scène à des jeunes venus de Bamako, Sikasso, Bougouni ou Kati. Grâce à des castings régionaux et à une finale suivie sur les réseaux sociaux, des centaines de candidats ont pu chanter devant un jury professionnel, enregistrer des titres et se faire connaître. Créé en 2018, le concours en est à sa huitième édition. Il est diffusé sur plusieurs plateformes en plus des réseaux sociaux, avec un système de vote du pu-

blic qui renforce l'engagement populaire. Parmi les parcours les plus marquants figure celui de Fatoumata Sissoko, lauréate de la quatrième édition, en 2021. Elle a séduit le public avec son single Mogo Djougouni, en duo avec Issa Koité, sorti la même année. Depuis, elle s'est distinguée au-delà de la musique, poursuivant une carrière remarquable comme Business Manager Infrastructure pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale chez IFC, filiale de la Banque mondiale à Dakar, après des expériences chez Proparco et le Crédit Agricole.

Pour elle, le concours a offert visibilité, confiance et réseau, des atouts qu'elle a su réinvestir dans son parcours professionnel. Issa Koité, vainqueur de la deuxième édition, en 2019, a choisi de rester fidèle à la musique. Il a enrichi son répertoire avec N'Wélé (Appelle-moi) en 2020, Validé Baby Boo (Remix) en 2021 et Sa Yassa Yasso en 2023. Ses prestations, notamment lors du Festival Hip Hop Noël en 2022, témoignent d'une continuité artistique assumée et d'une présence durable sur la scène malienne. Pour d'autres participants, moins médiatisés, Dolo Koura est une première école où l'on découvre la scène, le public, l'enregistrement et un début de réseau. Même sans carrière musicale, tous en tirent une expérience précieuse et une reconnaissance locale. Certains, comme Aminata Dembélé (édition 6) ou Cheick Diallo (édition 3), ont poursuivi une activité musicale locale en animant des scènes régionales ou en enregistrant des titres.

Malgré ces réussites, le concours souffre d'un manque de financements, d'un accompagnement post-concours inexistant et d'un suivi insuffisant. Dans le contexte de l'Année de la Culture, il est plus que jamais nécessaire de soutenir ce genre d'initiatives pour que les étoiles révélées par Dolo Koura puissent enfin briller durablement. Le premier prix, fixé à un million de francs CFA, constitue cependant un levier d'espoir considérable. ■

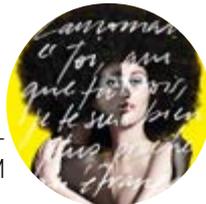
INFO PEOPLE

VIEUX FARKA TOURÉ ENVOÛTE BURLINGTON



Le 15 juillet 2025, l'artiste Vieux Farka Touré a enflammé le Zenbarn Theatre à Burlington (États-Unis), devant un public conquis. Avec son complice Avi Salloway, il a offert une prestation époustouflante mêlant afro-blues, rythmes sahéliens et improvisations hypnotiques. La setlist a exploré des thèmes universels : exil, résilience, paix, portés par des solos virtuoses et des percussions entraînantes. La salle, comble, vibrait entre moments méditatifs et refrains dansants. Les spectateurs, debout, ont salué la proximité et l'énergie du « Hendrix du Sahara », confirmant son rôle d'ambassadeur de la musique malienne. Un concert chaleureux et intense, où la guitare et la voix ont dialogué avec un public transporté.

VIBRANT HOMMAGE À TOUMANI DIABATÉ



Le collectif Lamomali, initié par M (Matthieu Chedid), aux côtés des grandes voix Fatoumata Diawara, Sidiki et Balla Diabaté, rend un hommage poignant à Toumani Diabaté, disparu en 2024, avec son second album, Totem, entièrement dédié à sa mémoire. Après une première réussie le 14 juillet aux Francofolies de La Rochelle, la tournée se poursuit aux Francofolies de Spa (Belgique) le 17 juillet, puis en France, à Toulon le 22, Nîmes le 23 et au Nice Jazz Festival le 25. Cette série de concerts met en valeur une fusion créative entre tradition malienne et influences contemporaines, renforçant le rôle de Lamomali comme véritable ambassadeur culturel du Mali en Europe.

Journal du Mali

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata
MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

